

Projet de dragage d'entretien décennal du port de Sainte-Maxime

Demande d'Autorisation Environnementale
Pièce 2 : Présentation non technique
Référence 2022S70



V 1.0



Projet de dragage d'entretien décennal du port de Sainte-Maxime

Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce 2 : Présentation non technique

Référence 2022S70

Référence

2022S70

Client

Port de Sainte-Maxime – SPL Sud Plaisance

Type de prestation

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Lieu

Port de Sainte-Maxime (83)

Mots-Clefs

Autorisation, dragage

Contact

CISMA Environnement - ZAC des Molières

29 avenue du Royaume-Uni

13 140 MIRAMAS

contact@cisma-environnement.com

	Date	État / modification	Rédaction	Validation
1	21/02/23	Création du document	L.HEINRICH	N. FAUCONNIER
2				
3				

Sommaire

1.Introduction	5
2.Localisation et objectif du projet	5
2.1. Port de Sainte-Maxime	5
2.2. Objectifs du projet	6
3.Travaux de dragage du port	6
3.1. Présentation des travaux	6
3.2. Calendrier prévisionnel et estimation financière	8
4.Contexte réglementaire du projet	9
4.1. Code de l'Environnement	9
5.Principaux enjeux environnementaux	10

Liste des Figures

Figure 1 : Plan de situation de la ville et du port de Sainte-Maxime (SCAN IGN 25)	6
Figure 2 : Localisation du port de Sainte-Maxime et des 650 m ³ en sortie d'eau pluviale	7
Figure 3 : Atelier ponton-pelle utilisé lors du dragage du Mourre Blanc (CISMA Environnement, 2017)	7
Figure 4 : Schéma descriptif des travaux de dragage dans le port de Sainte-Maxime	8

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Calendrier annuel des opérations de dragage	8
Tableau 2 : Analyse réglementaire du projet de dragage d'entretien du port de Sainte-Maxime	9
Tableau 3 : Synthèse des sensibilités de la zone d'étude vis-à-vis du projet	11

1. Introduction

Le présent dossier réglementaire concerne le projet de dragage d'entretien décennal du port du Sainte-Maxime qui est soumis à Autorisation Loi sur l'Eau au titre des articles L214-1 et 6 du Code de l'Environnement (CE).

Il est présenté sous la forme d'une demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique et se compose des pièces suivantes, selon la téléprocédure du dépôt de dossier d'Autorisation :

- Pièce 1 : Description du projet ;
- **Pièce 2 : Présentation non technique (présent document) ;**
- Pièce 3 : Attestation de maîtrise foncière ;
- Pièce 4 : Evaluation des incidences du projet ;
- Pièce 5 : Annexe de l'évaluation des incidences du projet ;
- Pièce 6 : RNT de l'évaluation des incidences du projet ;
- Pièce 7 : Eléments graphiques.

Le présent document correspond à la pièce 2 de la demande d'autorisation environnementale, soit la présentation non technique du projet.

2. Localisation et objectif du projet

2.1. Port de Sainte-Maxime

La ville de Sainte-Maxime se situe sur la face nord de l'intérieur du Golfe de Saint-Tropez dans le département du Var (83), en région Provence Alpes Côte d'Azur. Le port de Sainte-Maxime est situé en centre-ville, s'étend sur 8 ha et a vu le jour en 1972.

Créée en 2021 par la ville de Sainte-Maxime, la SPL Sud Plaisance assure la gestion et l'exploitation du port depuis janvier 2022. Avant cela, la gestion du port de plaisance était assurée par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la commune de Sainte-Maxime (SEMA) pour la partie « publique » et par la Société Anonyme du Port Privé (SAPP) pour la partie « privée ». La création de SPL Sud Plaisance a permis de mettre en place une gestion globale du port.

Le port peut accueillir près de 800 bateaux de plaisances d'une longueur inférieur à 40 m et se sépare en deux bassins de part et d'autre du môle Léon Condroyer. Le port est pourvue d'une aire de carénage et d'une calle de mise à l'eau situé dans le bassin nord.

A l'ouest du port se situe l'embouchure du fleuve côtier du Préconil.

La figure page suivante localise la ville et le port de Sainte-Maxime.



Figure 1 : Plan de situation de la ville et du port de Sainte-Maxime (SCAN IGN 25)

Un plan de situation de la ville (zone d'étude étendue) et de la zone des travaux (intérieur du port et zone de dragage – zone d'étude rapprochée) sont consultables en Planche 2 de la Pièce 7 relative aux éléments graphiques du projet.

2.2. Objectifs du projet

Depuis sa création le port de Sainte-Maxime n'a pas fait l'objet d'opération de dragage d'entretien. Actuellement, les fonds du port ne présentent pas de besoin en dragage, tout au plus 650 m³ de sédiments accumulés à la sortie des rejets d'eau pluviale dans le bassin nord. Cependant, en prévision de nouveaux apports sédimentaires, le port de Sainte-Maxime souhaite que ses dragages d'entretien soient autorisés dans les 2 bassins à hauteur de 1 000 m³/an maximum pendant 10 ans.

Ces opérations permettront de garantir la navigation et l'accès aux bassins, quais et pontons aux plaisanciers et pêcheurs ainsi qu'à la cale de mise à l'eau et à l'aire de carénage.

3. Travaux de dragage du port

3.1. Présentation des travaux

L'opération de dragage concerne pour la première année d'entretien deux zones prioritaires dans le bassin nord du port de Sainte-Maxime. Le volume estimé à draguer pour la première année de dragage d'entretien est de 650 m³.

Les deux zones sont représentées dans la figure page suivante.

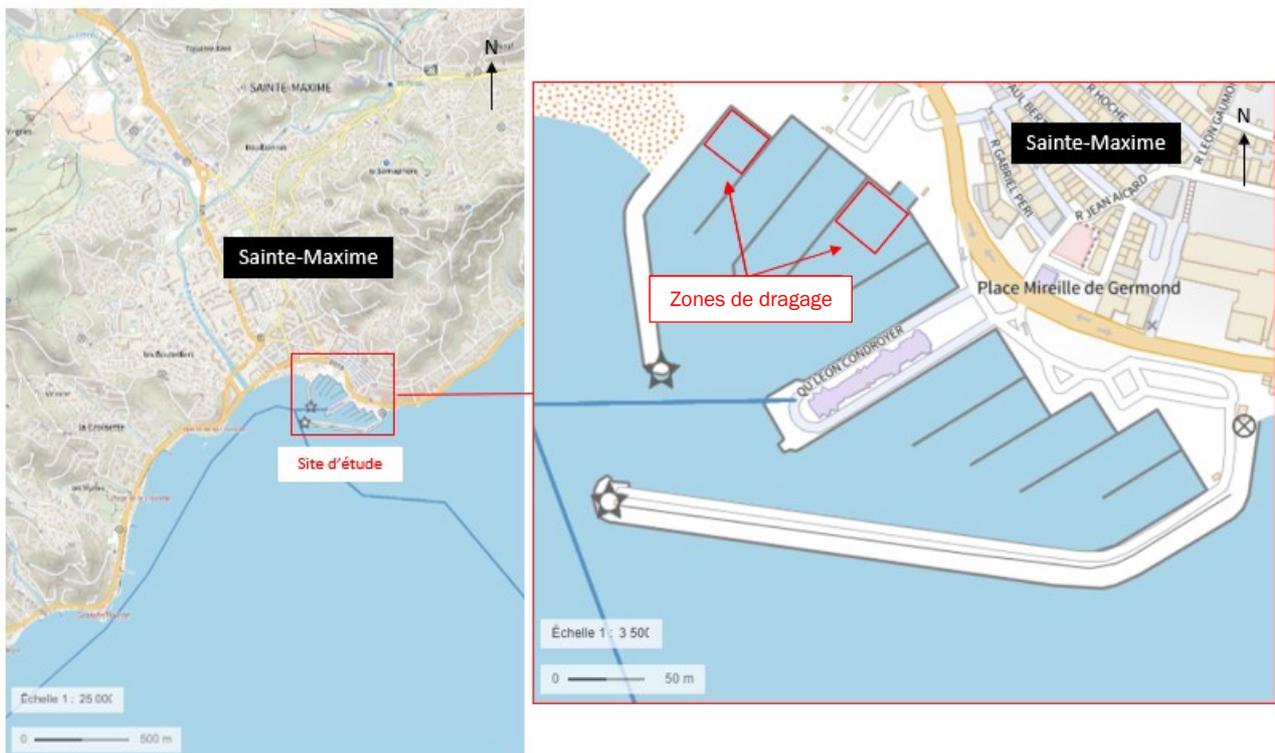


Figure 2 : Localisation du port de Sainte-Maxime et des 650 m³ en sortie d'eau pluviale

L'extraction des sédiments sera réalisée à l'aide d'une pelle mécanique embarquée sur un ponton flottant (dragage mécanique). Les sédiments dragués seront ensuite égouttés dans un bassin aménagé sur le parking du port. L'objectif ici est de faciliter la manipulation et le transport routier des sédiments. Les sédiments égouttés seront éliminés en installation de traitement ou de stockage de déchets non dangereux. Les travaux seront réalisés en période automnale à hivernale, sur une durée d'un mois environ.



Figure 3 : Atelier ponton-pelle utilisé lors du dragage du Mourre Blanc (CISMA Environnement, 2017)

Un plan de représentation du déroulement des travaux est consultable dans la page suivante.



Figure 4 : Schéma descriptif des travaux de dragage dans le port de Sainte-Maxime

Les macrodéchets récoltés lors des travaux seront transférés vers un centre de gestion adapté et agréé :

- L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
- L'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

3.2. Calendrier prévisionnel et estimation financière

L'opération de dragage sera planifiée entre la période automnale et hivernale et ce à partir de la fin d'année 2023. Le planning des travaux tient compte des périodes de reproduction et de développement des espèces terrestre et aquatique (printemps - été) et de la période touristique (juin à septembre).

Matériaux	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Calendrier faune/flore												
Activité touristique												
Période de dragage préférentielle												

Tableau 1 : Calendrier annuel des opérations de dragage

La durée du chantier est estimée à environ 1 mois (hors aléas) :

- Amenée, installation et repli des engins ;
- Dragage de 650 m³ dans le bassin nord du port ;
- Déshydratation des sédiments et transport vers la filière de gestion adaptée ;
- Remise en état du site, démontage de la zone de déshydratation.

Le budget des travaux de dragage pour la première année et un volume estimé à 650 m³ s'élève au total à 165 170 €HT et 198 204 €TTC pour un volume de 650 m³.

4. Contexte réglementaire du projet

4.1. Code de l'Environnement

Les opérations de curage sont soumises à plusieurs réglementations intégrées dans le Code de l'Environnement (CE). Les articles L.214-1 à L.214-6 du CE permettent de déterminer le régime auquel est soumis le projet de dragage : Autorisation ou Déclaration.

Articles du Code de l'Environnement	Procédure réglementaire	Procédure applicable au projet
Articles L.214-1 à 6, nomenclature Loi sur l'Eau, titre 4 : impacts sur le milieu marin :		
Rubrique 4.1.3.0 : Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin : 1) Dont la teneur en sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent (A) ;	Autorisation	Autorisation
Articles R.122-2, évaluation environnementale :		
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial a) Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent.	D'après l'annexe de l'Article R122-2 du CE, les travaux de dragage projetés sont concernés par cette rubrique du tableau annexé à l'Article précité. En effet, la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour au moins un des éléments. ➔ Le projet de dragage du port de Sainte-Maxime n'est pas soumis à Evaluation Environnementale (décision DREAL du 02/03/2023 portant examen au cas par cas - AE-F09323P0001).	
Articles L.414-4, évaluation des incidences NATURA 2000 :		
Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un site Natura 2000.	Etude simplifiée des incidences du projet sur le réseau Natura 2000	

Tableau 2 : Analyse réglementaire du projet de dragage d'entretien du port de Sainte-Maxime

Synthèse de la réglementation associée aux travaux

Au regard de l'analyse réglementaire du projet de dragage d'entretien, les travaux sont soumis à :

- **AUTORISATION**, au titre des articles L.214-1 à 6 du CE, et compte tenu des teneurs en contaminant des sédiments (> aux seuils N2 ; rubrique 4.1.3.0) ;
- **EVALUATION DES INCIDENCES**, au titre des articles L.122-1 à 9 du CE et selon la dispense d'évaluation environnementale obtenue par l'arrêté AE-F09323P0001 ;
- **EVALUATION SIMPLIFIEE INCIDENCES NATURA 2000**, au titre de l'Article L.414-4 du CE ;
- **ENQUETE PUBLIQUE**, au titre des articles L123-1 à 8 du CE ;

5. Principaux enjeux environnementaux

Le tableau suivant synthétise les enjeux et sensibilités des éléments de l'état initial :

Enjeux	Nature des enjeux identifiés	Sensibilité Vis-à-vis du projet
Milieu physique		
Météorologie	Climat méditerranéen La zone du projet est protégée des coups de mer <u>Les travaux restent tributaires des aléas climatiques</u>	Négligeable
Géologie et hydrogéologie	Travaux de dragage dans l'enceinte du port Présence de sable terrigène, socle composé de gneiss Nappe à l'affleurement peu perméable avec fissures avec comme exutoire la mer. Pollutions liées aux engins de chantier <u>Maintien de la qualité des sols et du sous-sol</u>	Faible
Usages de la ressource en eau souterraine	Pas d'usage AEP des eaux souterraines dans la zone des travaux <u>Maintien de la qualité de l'eau souterraine</u>	Faible
Hydrologie	Embouchure du Préconil à 300 m à l'ouest de l'entrée du port Les matériaux à draguer présentent des traces de contamination Pollution accidentelle liée aux engins de chantier <u>Maintien de la qualité de l'eau</u>	Moyenne
Topo/bathymétrie	L'absence de dragage peut empêcher l'accès aux quais, pontons, aire de carénage et cale de mise à l'eau <u>Rétablissement d'une hauteur d'eau garantissant la navigation et l'amarrage des bateaux</u>	Positive
Hydrodynamique côtière	Les travaux seront réalisés dans l'enceinte du port Houles principalement sud-ouest puis d'est et de sud	Négligeable
Qualité des eaux	Eau côtière de bonne qualité sans contamination Pollutions liées aux engins de chantier <u>Maintien de la qualité de l'eau lors des dragages et de l'égouttage des sédiments</u>	Forte
Qualité des sédiments	Sédiments à draguer limono-sableux contaminés <u>Maintien de la qualité de l'eau lors des dragages et de l'égouttage des sédiments</u>	Forte

Milieu humain		
Population riveraine	Travaux de courte durée hors période estivale Nuisances liées aux engins de chantier (bruit) Zone d'égouttage sur le parking du port <u>Maintien du cadre de vie</u>	Faible
Activités économiques	Forte activité en période estivale Travaux hors période estivale, de courte durée et restreint à l'enceinte du port <u>Maintien des activités nécessitant l'usage du port</u>	Faible
Trafic	Activité de plaisance élevée en saison estivale Travaux hors période estivale assurant l'accès aux services et bassins du port <u>Maintien de la circulation dans le port et à proximité</u>	Faible
Milieu naturel		
Natura 2000	Port au sud de la ZSC « FR9301622 - La plaine et le massif des Maures », (~2 km séparé par le centre-ville) et au nord de la ZSC marine « FR9301624 - Corniche Varoise » (4,5 km) <u>Maintien des habitats et des espèces de la zone Natura 2000</u>	Faible
Espèces terrestre	Zone anthropisée : espaces verts engazonnés et parking du port. <u>Maintien de la qualité du milieu et des habitats</u>	Faible
Biocénoses marines	Présence potentielle de mammifères marins au large Présence d'herbiers de Posidonie 200 m devant la passe d'entrée du port Absence d'espèce protégée identifiée dans l'enceinte du port <u>Maintien de la qualité du milieu et des habitats</u> <u>Sauvegarder les espèces protégées</u>	Moyenne

Tableau 3 : Synthèse des sensibilités de la zone d'étude vis-à-vis du projet